

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2026

### « LE GUIDE DU MAIRE FACE AUX DROGUES ET AUX CONDUITES ADDICTIVES »

*La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) annoncent la publication de l'édition 2026 du « Guide du Maire face aux drogues et aux conduites addictives », pour accompagner les maires, nouveaux élus ou reconduits, face à l'évolution des conduites addictives. Ce guide actualisé vise à leur fournir des repères opérationnels et des outils concrets pour agir efficacement face à des pratiques addictives en mutation et à un narcotrafic désormais diffus sur l'ensemble du territoire.*

#### Conduites addictives : le rôle majeur du maire

Alors que la réalité des conduites addictives évolue rapidement — progression de la cocaïne, menace des drogues de synthèse, intensification de l'usage de protoxyde d'azote, développement des addictions sans substances (écrans, jeux) — les collectivités locales sont en première ligne. Toutes les communes, urbaines comme rurales, en métropole comme en outre-mer, sont aujourd'hui touchées par ces réalités. Ce guide présente de manière pratique et opérationnelle les leviers dont disposent les maires pour prévenir et lutter contre les conduites addictives, dans toutes leurs dimensions. Ces actions peuvent être menées :

- **Auprès des administrés**, à travers des actions de prévention, d'éducation, d'accès à l'accompagnement et aux soins, notamment en direction des jeunes et des publics vulnérables ;
- **En coordination avec l'État, les associations, les familles et les professionnels**, afin de retarder l'âge des premières consommations, réduire la fréquence des comportements addictifs et en limiter les conséquences sanitaires et sécuritaires.
- **Dans le cadre de leurs pouvoirs de police administrative**, pour garantir la tranquillité publique et le respect de la loi, en particulier lors d'événements festifs, dans l'espace public ou concernant le respect des interdits protecteurs – tel que l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs ;
- **En tant qu'employeur** d'agents municipaux, par la mise en place de politiques de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des situations à risque.

#### Les élus locaux face à un défi majeur de santé et de sécurité publiques

*« Le maire a un rôle essentiel à jouer aux côtés des services de l'État, des familles, des professionnels et des associations pour protéger les plus jeunes, réduire les comportements addictifs et en limiter les conséquences en matière de santé, de sécurité et de vivre-ensemble », déclare le Dr Nicolas Prisse, président de la MILDECA.*

Contact presse

**MILDECA** : Marie-Laure Lalère

[marie-laure.lalere@pm.gouv.fr](mailto:marie-laure.lalere@pm.gouv.fr)

06 83 28 77 59

**AMF** : Marie-Hélène Galin

[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

01 44 18 13 61

C'est la raison pour laquelle la nouvelle édition accorde une attention particulière à la question des trafics de stupéfiants et à l'implication des mineurs, ainsi qu'aux attentes croissantes des habitants en matière de tranquillité et de sécurité publiques.

**« Face au narcotrafic, qui concerne désormais les métropoles comme les petites communes rurales, ainsi qu'aux autres trafics et addictions, les maires peuvent agir, sur le plan de la sécurité, de la répression, de la prévention et de l'accès aux soins. L'objet de ce guide est de les soutenir dans cette démarche. Mais cette démarche ne peut porter ses fruits que si elle accompagne une prise de conscience générale et une action de l'Etat, responsable des politiques de sécurité et de santé »**, poursuit David Lisnard, président de l'AMF.

### **Un guide pour accompagner l'engagement des communes**

Dans la continuité des éditions précédentes, la publication 2026 s'inscrit dans la volonté conjointe de la MILDECA et de l'AMF de faciliter l'engagement des élus locaux face à des pratiques addictives qui se transforment et se diversifient mais aussi d'agir en faveur de la prévention dès le plus jeune âge et dans tous les milieux de vie. Elle valorise également les initiatives innovantes portées par les collectivités et soutenues depuis plusieurs années, notamment à travers des appels à projets pilotés par la MILDECA visant à prévenir les conduites addictives, ou limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants (LIMITS).

Avec ce guide, les maires disposeront d'un outil stratégique et opérationnel, alimenté de nombreux repères et partages d'expériences, pour construire un plan d'action adapté aux réalités de leur territoire, renforcer la répression et la prévention, soutenir les publics fragiles, garantir la tranquillité publique et contribuer, au plus près des habitants, à la promotion de la santé et au mieux vivre ensemble.

### **[Télécharger le guide](#)**

#### **A propos de la MILDECA**

*Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation, prévention, santé et insertion, application de la loi, lutte contre les trafics, coopération internationale. La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.*

#### **A propos de l'AMF**

*Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF œuvre depuis toujours pour mieux préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité. La libre administration des communes et la décentralisation sont au cœur de la vocation de l'Association. Appuyée sur un réseau territorial de 102 associations départementales, en métropole et en outre-mer, l'Association est d'abord forte de sa proximité avec les maires. L'adhésion quasi-totale des maires et des présidents d'intercommunalité fonde sa représentativité et la légitimité de son action auprès des pouvoirs publics. Représentant toutes les sensibilités politiques et sans lien avec aucun intérêt privé, l'AMF agit en toute indépendance. L'Association met à la disposition de ses plus de 34 000 adhérents son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.*

Contact presse

**MILDECA** : Marie-Laure Lalère

[marie-laure.lalere@pm.gouv.fr](mailto:marie-laure.lalere@pm.gouv.fr)

06 83 28 77 59

**AMF** : Marie-Hélène Galin

[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

01 44 18 13 61